

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE VIAL

(Euronext Paris)

Par courrier en date du 7 mai 2008, la société Moneta Asset Management (17 rue de la Paix - 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 mai 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE VIAL et détenir 519 197 actions GROUPE VIAL représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et 5,19% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition par le déclarant d'actions GROUPE VIAL sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 9 434 179 actions représentant 10 005 576 droits de vote.